

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE 04376	
BT	
CODE UNITÉ 04376	PROCÈS-VERBAL N° 196/90 / 19

PROCÈS - VERBAL

D'ENQUETE

PRELIMINAIRE

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

90307403

N° PIÈCE 1 N° FEUILLET 1/2

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

OBSERVATION D'un PHÉNOMÈNE LUMINEUX CÉLESTE (O.V.N.I.)

NOUS SOUSSIGNÉ(S) D O , F G , Gendarmes A.P.J. de la compagnie de
en résidence à
VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
CE JOUR , Lundi 5 Novembre 1990, à 19 heures nous trouvant au lieu-dit "
", sur la commune de pour y effectuer un service de
répression du braconnage de la chasse,

faisons la constatation du phénomène suivant :

- Passage dans le ciel, au-dessus de l'Arête du (communes de et) de 6 objets lumineux volant en deux groupes de trois (chaque trinome ayant une forme se rapprochant d'un triangle équilatéral).
- La direction de cet ensemble de lueurs suit sensiblement un axe SUD-NORD. (Voir plan de situation générale et croquis détaillé de l'observation). *Pièces 2 et 3*

CONDITIONS METEO LORS DE L'OBSERVATION :

- Température entre 0° et -5° centigrades (altitude 2070 mètres).
- Ciel très clair, absence totale de brume, brouillard, nuages.
- Lune non apparente, ciel abondamment étoilé.

FORME ET COLORIMETRIE DES POINTS LUMINEUX :

- 5 objets ayant une taille très légèrement plus grosse que celle d'une étoile, leur couleur étant jaune pâle. Leur contour n'a pas été visible.
- 1 objet (le premier dans le sens de progression) étant d'une taille double de celle des 5 autres objets. Cet objet laisse une trace (de type de celle laissée par un avion à réaction) derrière lui. Cette trace, de couleur bleu clair, laiteux s'étend sur tout notre champ d'observation. Ce point lumineux est de couleur jaune "d'oeuf", avec une intensité plus forte que les 5 autres et clignotant faiblement. La trace est restée visible durant plus de 10 secondes après la disparition des objets. Le contour de cet objet n'a pas été visible.

EVALUATION DES TAILLES DISTANCES :

- Hauteur supposée de l'ensemble : 3000M/3500 mètres environ.
- Ecart entre les deux trinomes : 100 mètres environ.
- Distance de notre lieu d'observation : 10 kilomètres environ.
- Vitesse supposée de l'ensemble : légèrement inférieure à celle d'un avion de ligne (comparaison établie avec un avion repéré quelques minutes plus tard).

.../...

DESTINATAIRES	☒ 2	Monsieur le Ministre de la Défense, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau Défense-Opérations,	DATE DE CLOTURE LE 21 Novembre 1990	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
	☐			
	☐			
	☐			
	☐ 1	AUX ARCHIVES	SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET CACHET

BT
PV 196/90
PIECE N° 1
FEUILLET N° 2

90307403

NOTA : Vu l'obscurité ambiante et l'isolement des lieux, une donnée précise des distances, mesures et vitesse est subjective et aléatoire.

EFFETS RESSENTIS :

- Auditifs : Néant (distance importante).
- Parasites radiophoniques (larsen), brouillage : néant sur notre équipement radio portatif.

Le 6^N Novembre 1990, apprenons qu'un militaire de la Compagnie de a également été témoin du même phénomène sur la commune de , le 5 Novembre 1990 vers 19 heures. son audition fait l'objet de la PIECE N°4 / Un croquis descriptif est annexé à la suite de sa déclaration.

Fait et clos à , le 21 Novembre 1990

Gendarme D
A.P.J.

O.

Gendarme F
A.P.J.

G.

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
 DE TMOIN
 B.T.
 196/90

PROCÉDURE
 D'ENQUETE PRELIMINAIRE
 PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
 DE TMOIN

90307403
 N° PIÈCE 4
 N° FEUILLET 1/2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)
 - Observation Objet Volant Non Identifié.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
 ce jour le six novembre mil neuf cent quatre vingt dix à neuf heures
 nous soussigné(s) L. , M , Major, Officier de Police Judiciaire, affecté à la
 Compagnie de et en résidence dans cette localité,
 vu les articles 16 à 19 et 54 à 67 du code de procédure pénale,

Nous trouvant au siège de la Compagnie, faisons comparaître la
 personne ci-après nommée qui entendue aussitôt et séparément nous déclare
 à neuf heures :

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 S , A ,
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 M.
 FILIATION DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
 Maréchal des Logis Chef de Gendarmerie demeurant

- - - Le 6 Novembre 1990 vers 19 heures 00, alors que je circulais sur le C.D. en direction de j'ai aperçu dans le ciel un objet insolite. - - -
 - - - En effet, me trouvant à proximité du carrefour entre le CD et le CD , sur le territoire de la commune de , j'ai aperçu un objet dans le ciel qui se déplaçait dans le sens Nord/Sud à la verticale du lac de . Le temps très dégagé à ce moment-là et la pleine nuit m'ont permis les observations suivantes : - - -
 - l'objet était matérialisé par trois points lumineux, en forme de triangle se déplaçant dans le sens de la pointe du triangle. A l'arrière de cette figure deux traits horizontaux lumineux et de même intensité que les points formant le triangle. (voir croquis joint). - - -
 - l'ensemble se déplaçait tout à fait horizontalement à une allure qui pouvait paraître assez lente comparable à celle d'un planeur ou autre aéronef non propulsé par un puissant moteur.
 - Compte-tenu de l'intensité de la nuit je n'avais absolument aucun repère à ma disposition me permettant d'évaluer à quelle altitude évoluait l'objet ne pouvant même pas distinguer le sommet de la falaise qui se trouve en bordure du CD emprunté. Néanmoins il m'a semblé que les points lumineux étaient distants de 3 à 4 mètres et que les 2 traits horizontaux formant la queue étaient à une dizaine de mètres de la tête formée par le triangle. - - -
 - - - Je précise, pour donner une idée du déplacement particulièrement lent de cet objet, qu'après avoir aperçu l'objet, je l'ai montré à mon épouse qui occupait la place avant droit du véhicule, qu'elle a eu le temps de faire la même observation que moi. J'ai pu arrêter ma voiture et c'est après cela que l'objet a disparu de mon champ de vision.

- - - Je précise encore que les points lumineux formant le triangle étaient nets et que les traits horizontaux formant la queue étaient parfaitement identiques et nets. Aucun d'entr'eux ne clignotait. Cet ensemble donnait une impression de géométrie parfaite.

S.I. Je n'ai pas fait de déclaration immédiatement en rentrant à mon domicile pour la raison suivante: l'endroit où l'observation a été faite par mon épouse et moi-même est un site d'envol de parapente et delta-plane et j'ai fait immédiatement le rapprochement bien que cela me paraisse peu probable. Ce n'est que le lendemain lorsque j'ai appris que deux Gendarmes de ma Compagnie avaient également fait la même observation que j'ai décidé d'apporter mon témoignage.

A le 6 Novembre 1990 à 9heures 45,
- - - Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
La personne entendue 11 O.P.J.

x

x Sens de marche →

x

90307403

END

— sens de progression —→

2504 m

Le Grand

3048 m

Arête du
2800 m env.

La Condamine

Plateau
2070 m

(Lieu d'observation)

90307403